

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 10 AVRIL 2009

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 10 Avril 2009 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Marc BURG, Sous-Préfet de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Marc FOTRET, Directeur de l'ENTE de Valenciennes, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant
- Monsieur Jacques KRAWCZYK, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Mademoiselle Linda AMMAR, Etudiante
- Monsieur Jérôme DUVERGE, Etudiant
- Monsieur Lionel GLORIAN, Etudiant
- Monsieur Guillaume RATAJCZAK, Etudiant

- Madame Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université
- Monsieur Pierre CHABASSE, Secrétaire Général de l'Université
- Madame Béatrice DEPRET, Secrétaire Pédagogique

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Guy MARCHANT, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes, à Monsieur Yves LEBUGLE
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Jacques KRAWCZYK

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h30.

Il rappelle que ce Conseil est le dernier qu'il préside avant l'expiration de son mandat en Juin prochain. Avant d'examiner l'ordre du jour Monsieur ELKAÏM fait une déclaration liminaire que l'on trouvera en annexe de ce compte-rendu.

Monsieur ELKAÏM invite les membres du Conseil à s'exprimer. Madame MAIRESSE remercie le Conseil de l'accueillir. Elle regrette que ses obligations l'empêchent de participer plus souvent aux Conseils des différentes composantes de l'Université. Elle présente au Conseil de l'IPAG Monsieur CHABASSE, nouveau Secrétaire Général de l'Université.

Madame MAIRESSE remercie Monsieur ELKAÏM pour la qualité du travail qu'il a effectué à la tête de ce Conseil et elle souhaite qu'il puisse continuer l'œuvre entreprise depuis trois ans.

Madame MAIRESSE rappelle qu'elle n'est pas membre du Conseil de l'IPAG et qu'elle n'intervient donc pas dans son fonctionnement, mais elle souligne le grand intérêt qu'elle y accorde car l'IPAG est une composante très importante de l'Université.

Monsieur KRAWCZYK se déclare surpris par la teneur des propos de Monsieur ELKAÏM car, en sa qualité d'enseignant vacataire intervenant en Master 1^{ère} année d'Administration Publique et en Préparation aux Concours Internes, il n'a pas perçu les difficultés qui ont été évoquées.

Monsieur MOREAU exprime son grand étonnement : Monsieur ELKAÏM ne l'a pas préalablement informé de son intention de faire cette déclaration liminaire. Il décline l'invitation qui lui a été adressée de démissionner conjointement avec Monsieur ELKAÏM. Monsieur MOREAU minimise les tensions avec le corps enseignant de l'IPAG qui ont été évoquées par Monsieur ELKAÏM. Les difficultés relationnelles qui sont apparues récemment sont en réalité l'expression d'un désaccord avec la Présidence de l'Université. En effet, il existe une divergence d'appréciation au sujet de la procédure relative à la désignation des membres des jurys d'examens, Monsieur MOREAU estimant que cette procédure est illégale. Cependant, il n'a bien entendu pas fait obstacle à son application. Il souligne d'ailleurs que cette question de la composition des jurys d'examen ne revêt pas une importance capitale et il accorde un plus grand intérêt à la désignation des responsables pédagogiques pour chaque formation de l'Institut. Surtout, il affirme que les tensions provoquées par ce désaccord avec la Présidence de l'Université, à propos d'un sujet qui est loin d'être crucial pour l'Institut, n'ont en rien affecté le fonctionnement de l'IPAG et qu'il ne faut donc pas en exagérer la portée.

Monsieur MOREAU rappelle que le Directeur élu par le Conseil de l'IPAG n'est pas révocable par celui-ci. En conséquence, le procédé utilisé pour obtenir sa démission en permettant au Conseil de mettre en cause sa responsabilité est juridiquement très contestable.

Monsieur MOREAU rappelle également qu'il dirige l'IPAG depuis 20 ans. Durant cette période le nombre d'inscrits est passé d'une vingtaine à près de 600. Aucun diplôme national n'existait, aujourd'hui le panel très important des formations proposées par l'IPAG, allié à la réputation de l'Institut, lui permet d'occuper le premier rang national en terme d'inscrits. Monsieur MOREAU s'est efforcé d'obtenir des créations de postes d'enseignants et de personnel administratif et il met en évidence le dévouement dont il a fait preuve au cours de ces 20 ans pour développer l'Institut.

Fort de ce bilan, Monsieur MOREAU se déclare totalement résolu à rester en poste jusqu'au terme de son mandat pour défendre l'IPAG.

Madame MAIRESSE, qui souhaite que les propos tenus au sujet de la composition des jurys d'examen soient fidèlement retranscrits dans le compte-rendu, rappelle que l'arrêté qui fixe cette composition relève de sa responsabilité. Elle demande au Conseil de veiller au respect de la réglementation.

Monsieur CHERRIER reconnaît que ses relations personnelles avec Monsieur MOREAU se sont améliorées. La concertation voulue par le Conseil en Juin 2007 a abouti à la mise en place d'un Comité de Direction qui lui donne satisfaction. Pour autant, il ne faut pas minimiser les difficultés relationnelles qui subsistent au sein de l'Institut. Chaque année un enseignant permanent entre en conflit avec Monsieur MOREAU et lorsque le Directeur et des enseignants ne communiquent plus entre eux le fonctionnement interne de l'IPAG est inévitablement affecté.

Monsieur CHERRIER ajoute qu'il ne peut qualifier de légaliste le refus de porter à la connaissance des usagers un arrêté pris par la Présidente de l'Université. L'affichage très tardif de cet arrêté ne change rien à son appréciation.

Monsieur BURG relève l'excellence des résultats aux concours obtenus par les étudiants de l'IPAG et souligne la grande qualité du corps enseignant. Il s'associe à Madame MAIRESSE pour rendre hommage à Monsieur ELKAÏM : sous son impulsion s'engagent des échanges de points de vue et un dialogue constructif à chaque réunion du Conseil.

Il affirme son attachement au principe de légalité : un Directeur de composante doit appliquer la réglementation qui lui est imposée, que ce soit par l'Université (l'arrêté de la Présidente) ou par le Ministère (la réforme du concours des IRA).

Monsieur BURG constate que le fonctionnement de l'IPAG est altéré par la relation difficile qui existe entre le Directeur de l'Institut et le Président du Conseil, le conflit avec la Présidence de l'Université au sujet

de l'arrêté fixant la composition des jurys d'examen, et surtout par les tensions récurrentes entre le Directeur et le corps enseignant de l'IPAG.

Monsieur BURG souhaite que le Conseil puisse jouer un rôle fédérateur pour résoudre les trois problèmes qu'il vient d'évoquer et que les décisions qui seront prises, quelles qu'elles soient, ne rejaillissent pas négativement sur l'Institut.

Monsieur JAHAN énonce un principe général : lorsqu'il y a divorce entre le Président d'un Conseil d'Administration et le Directeur d'une institution c'est le Directeur qui démissionne.

Monsieur ELKAÏM reprend la parole pour expliquer d'abord, qu'à l'instar de Monsieur BURG et de Monsieur JAHAN, il n'éprouve pas d'animosité envers Monsieur MOREAU : ce n'est pas une question de personne. D'autre part sa déclaration liminaire n'est pas incongrue car ce Conseil, étant le dernier qu'il préside au terme de son mandat entamé en Juin 2006, est propice à dresser un bilan. Si Monsieur ELKAÏM n'a pas jugé utile de prévenir Monsieur MOREAU de son intention, c'est en référence à des Conseils où Monsieur MOREAU s'était opposé à ce que soient évoquées les relations conflictuelles persistantes avec les enseignants permanents de l'Institut.

Monsieur ELKAÏM rappelle que dans sa déclaration liminaire il ne s'est pas placé sur le terrain juridique, car il estime que les statuts de ce Conseil présentent des caractéristiques juridiques assez étranges dans la mesure où aucun contre-pouvoir n'est prévu.

Monsieur ELKAÏM informe le Conseil que depuis un an et demi il demande avec insistance à Monsieur MOREAU de proposer une révision des statuts du Conseil de l'IPAG, ne serait-ce que parce que la représentation des personnalités extérieures ne correspond plus à la réalité de l'organisation administrative de l'Etat. Monsieur MOREAU s'est toujours opposé à envisager cette nécessaire adaptation des statuts.

Monsieur ELKAÏM a choisi d'axer sa déclaration sur un principe de bonne gouvernance : les calendriers des mandats du Président et du Directeur ne coïncidant pas, il lui est apparu cohérent de proposer un renouvellement global au terme de cette année universitaire 2008-2009, et d'éviter ainsi l'élection d'un nouveau Directeur en Décembre, soit au terme du premier trimestre de la prochaine année universitaire.

S'il ne peut s'opposer à la volonté manifestée par Monsieur MOREAU d'aller au terme de son mandat, en revanche Monsieur ELKAÏM n'accepte pas une partie de l'argumentation développée par Monsieur MOREAU qui désire rester en place pour défendre coûte que coûte, et donc éventuellement seul contre tous, sa conception des intérêts de l'IPAG.

L'expérience de la présidence de trois Conseils d'IPAG et la concertation entretenue avec ses collègues Directeurs d'IRA, qui président eux-mêmes un certain nombre de Conseils d'IPAG, autorisent Monsieur ELKAÏM à affirmer que l'IPAG de Valenciennes est le seul IPAG de France où le Président passe plus de temps à tenter de mettre fin à des difficultés relationnelles qu'à évoquer des sujets d'ordre pédagogique.

Monsieur ELKAÏM conclut sa réflexion en proposant au Conseil un vote de confiance envers son action, vote réalisé à bulletins secrets. Il invite ensuite Monsieur MOREAU à s'exprimer.

Monsieur MOREAU s'adresse à Monsieur BURG, qui a évoqué les critiques qu'il a formulées à l'encontre de la réforme du concours des IRA. Ces critiques sont largement partagées par ses collègues Directeurs d'IPAG et il rappelle qu'il n'est pas tenu par une obligation de loyalisme politique même si, bien entendu, il est légaliste et qu'il s'est efforcé d'appliquer ladite réforme.

L'esprit légaliste de Monsieur MOREAU est d'ailleurs attesté par le fait qu'en 20 ans de direction aucun recours n'a été déposé envers son action.

Monsieur MOREAU s'adresse ensuite à Monsieur ELKAÏM.

Il affirme qu'il travaille activement à la révision des statuts. Ce n'est pas une tâche facile et les IPAG ont actuellement d'autres priorités. Cependant il s'est entretenu à ce sujet avec ses collègues Directeurs et il a pris quelques contacts afin de redéfinir la liste des personnalités extérieures. Il rappelle que la marge de manœuvre des IPAG est des plus réduite puisque 5 personnalités extérieures sont imposées par les textes : le Directeur d'IRA, le Directeur de la DGAFP, le Préfet de Région et 2 représentants des collectivités territoriales. Dans ce contexte un bouleversement est exclu, on ne peut espérer qu'une révision limitée. Monsieur MOREAU regrette de ne pouvoir présenter un projet, mais il est difficile de connaître les personnalités susceptibles de représenter les administrations puisque la réforme territoriale des structures de l'Etat n'est pas encore achevée.

Monsieur MOREAU se défend d'être complètement isolé : il s'appuie sur une équipe au sein de l'IPAG où il joue un rôle d'impulsion. Des dossiers sont actuellement à l'étude (comme par exemple la révision des statuts ou la réforme du Diplôme d'Administration Générale) et Monsieur MOREAU rappelle qu'il exerce des responsabilités au niveau national en tant que Secrétaire Général de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG. A ce titre il a rencontré récemment le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et dans une dizaine de jours il s'entretiendra avec le Président de la Conférence des Présidents d'Université.

Monsieur MOREAU conteste l'affirmation émise par Monsieur ELKAÏM, selon laquelle l'IPAG de Valenciennes serait le seul à connaître autant de difficultés d'ordre relationnel. Ses responsabilités nationales lui permettent de démentir formellement cette appréciation. Des conflits parfois beaucoup plus graves

existent depuis bien plus longtemps dans d'autres IPAG et il rappelle que pendant 17 ans ces problèmes n'ont pas eu cours à l'IPAG de Valenciennes. Certains IPAG sont d'ailleurs menacés de disparaître.

Monsieur ELKAÏM interrompt Monsieur MOREAU pour proposer un vote au Conseil, qui devra répondre oui ou non à la question suivante : « j'accorde ma confiance au Président du Conseil ».

Le résultat du vote est le suivant : 11 bulletins oui, 4 bulletins non et 1 bulletin blanc.

Monsieur ELKAÏM remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui a témoigné.

Il propose au Conseil d'examiner l'ordre du jour.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 2 Décembre 2008.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen du compte financier 2008.

Monsieur MOREAU commente le compte financier.

Les dépenses de l'exercice 2008 (251 733,01 €) ont augmenté de 12,5% par rapport à celles de l'exercice précédent.

Mais cette augmentation ne prend pas en compte une partie des heures complémentaires effectuées en 2008 et non rattachées à cet exercice (31 577 €), ni un report de dépenses d'équipement (4191,73 €) et de fonctionnement (10 865 €) sur l'exercice 2009.

Les charges de personnel (195 981,80 €) s'accroissent de 21% mais cette augmentation n'est pas réellement significative car, l'année précédente, le paiement de certaines dépenses avait été décalé sur 2008. Ces charges représentent plus de 76% des dépenses de fonctionnement. Le coût des heures d'enseignement reste important : 163 733,83 €. En effet, le déficit de postes qui caractérise l'IPAG le contraint à faire assurer une grande partie des enseignements (115 213,73 €) sous la forme de vacations.

Les autres charges de fonctionnement (60 324,38 €) décroissent de 5,3%. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses de publicité (-35%) et par le report sur 2009 de commandes d'abonnements (plus de 8000 €). Par ailleurs, on constate une légère augmentation des dépenses internes (4,9%).

S'y ajoutent les charges suivantes : la participation forfaitaire Formation Continue versée aux services généraux de l'Université (3560,37 €), la participation au Salon de l'Etudiant de Lille organisée par l'Université (2304,02 €).

Au total, les dépenses internes s'élèvent à 29162,15 €.

Les dépenses d'investissement (1426,83 €) sont très modestes et ne concernent que l'achat de mobilier. Les autres dépenses d'investissement (4191,73 €) engagées en 2008 font l'objet d'un report sur l'année 2009.

Les recettes (355 364,33 €) diminuent de 7,3% par rapport à l'exercice 2007.

Les crédits versés par l'Université (327 246 €) ne s'accroissent que de 3,7%. Ils comprennent essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (316 425 €).

Les crédits destinés à financer des dépenses d'équipement se limitent à 3021 €.

Les ressources propres (28 119,33 €) sont en forte diminution (-58,5%) en raison de la disparition des frais de dossier et de l'absence en 2008 de recettes provenant de conventions de formation continue.

Elles ne comprennent, en Formation Initiale, que le reversement des droits de scolarité spécifique (inscriptions en Master) de 6263,34 €. Les recettes de formation continue qui s'élèvent à 21 855,99 € comprennent la subvention du Ministère de la Fonction Publique finançant la Préparation aux Concours Internes de catégorie A (13 300 €) et les crédits de la Région (8555,99 €) correspondant à la formation de demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale.

L'exercice 2008 fait apparaître un résultat excédentaire de 97 631,32 €, résultat qui doit être relativisé compte tenu du report sur l'année 2008 de plusieurs dépenses de fonctionnement et d'équipement et surtout du non rattachement à l'exercice d'une partie des heures complémentaires effectuées en 2008. Ce résultat témoigne aussi d'une gestion traditionnellement prudente et même économe.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

3) Examen d'une DBM de rattachement.

Monsieur MOREAU explique que lors de l'élaboration du budget initial 2008 l'Université n'avait pas encore connaissance de la totalité des crédits attribués par le Ministère. L'Université a dès lors réparti ce complément de crédits entre les différentes composantes.

Cette dotation complémentaire qui s'élève à 32 649 € a été répartie entre une dizaine de dépenses.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

4) Informations sur l'évolution de l'IPAG de Valenciennes (effectifs, bourses et allocations pour la diversité, renouvellement des habilitations des diplômés...).

Monsieur MOREAU commente le tableau des effectifs 2008-2009 des IPAG et des CPAG.

Dans toutes les formations diplômantes (LAP, Master 1, Master 2) l'IPAG de Valenciennes s'enorgueillit de présenter les effectifs nationaux les plus importants du pays. Cette primauté n'est pas de mise pour la Préparation non diplômante aux concours externes de catégorie A, mais elle est maintenue à Valenciennes alors qu'elle a été supprimée dans d'autres IPAG. La Préparation aux concours de catégorie B est en revanche la seule du pays dont le fonctionnement est satisfaisant.

L'effectif total se situe à 583 étudiants inscrits (611 inscrits avec les fonctionnaires), ce qui place l'IPAG de Valenciennes au premier rang national, loin devant les autres IPAG ou CPAG du pays. Cette position a encore été renforcée cette année par le maintien des effectifs, en comparaison avec l'érosion générale.

Monsieur MOREAU observe par ailleurs que 75 élèves ou anciens élèves de l'IRA de Lille se sont inscrits à la rentrée 2008 au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels : 47 se sont inscrits en Master 2, 25 en Master 1 et 3 en LAP.

Monsieur MOREAU présente ensuite les statistiques sur les allocations pour la diversité dans la fonction publique et sur les bourses sur critères sociaux attribuées aux étudiants des IPAG et des CPAG en 2008-2009, en précisant que ce tableau récapitulatif lui a été demandé par le Ministère.

L'IPAG de Valenciennes concentre à la fois 25% des allocations pour la diversité (50 sur 211, en attendant de recevoir quelques allocations complémentaires) et 25% des bourses sur critères sociaux (294 sur 1227).

S'agissant du renouvellement des habilitations des diplômés, l'Agence d'Evaluation des Universités a attribué le meilleur classement possible (le classement « A ») à la LAP (l'évaluation du Master n'étant pas encore connue). Seule la Licence d'Arts Plastiques a obtenu ce classement très favorable parmi les Licences délivrées à l'Université.

D'autre part, les statistiques recueillies depuis Septembre 2008 font état de 95 admissibilités aux concours de catégorie A obtenues par les étudiants de l'IPAG, dont 31 au concours externe généraliste des IRA, 2 au concours analyste, 7 au concours interne généraliste et 1 admissibilité au 3^{ème} concours. Monsieur MOREAU mentionne également 10 admissibles au concours d'Inspecteur du Trésor, 7 au concours d'Inspecteur des Impôts, 6 au concours d'Inspecteur des Douanes et 18 au concours d'Attaché Territorial.

5) Informations sur la création des classes préparatoires intégrées.

Monsieur MOREAU explique que ces classes doivent être créées dans les Ecoles Administratives d'Application. Elles ont vocation à accueillir des candidats issus de milieux sociaux défavorisés. Jusqu'à présent les Ministères de la Justice (Ecole Nationale de la Magistrature, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire) et de l'Intérieur (Ecole Nationale Supérieure de Police) faisaient figure de pionniers en matière de création de ces classes. Or, le Président de la République désire étendre ces créations à toutes les Ecoles Administratives d'Application et c'est ainsi que des CPI devraient être créées dans chaque IRA, à raison de 25 élèves par classe.

Monsieur MOREAU explique que les Directeurs d'IPAG et de CPAG sont relativement réticents face à cette généralisation des CPI, car ils perçoivent difficilement leur intérêt pour les candidats aux concours. Les étudiants prendront en effet le risque de préparer uniquement le concours donnant accès à l'Ecole Administrative d'Application de leur choix, et ce dans le cadre d'une formation non diplômante. Or, les IPAG et CPAG accueillent déjà un grand nombre d'étudiants qui ont le profil de la diversité et ils auraient préféré obtenir des crédits supplémentaires pour développer leurs préparations.

De plus, lors d'une récente réunion, la DGAFP a annoncé au Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs sa décision de réduire les dotations accordées aux IPAG et aux CPAG au titre du financement des Préparations aux Concours Internes, pour dégager des crédits qui permettront de financer les CPI créées dans les IRA. L'amputation pourrait être de l'ordre de 3000 ou 4000 euros, mais l'incertitude est de mise car, contrairement aux années précédentes, la DGAFP n'a pas notifié aux IPAG et aux CPAG, à la fin du mois de Février, le montant de la dotation accordée au titre du financement de la Préparation aux Concours Internes.

Le Bureau de la Conférence prend actuellement contact avec le cabinet de Monsieur SANTINI afin de trouver une solution à ce problème.

Monsieur ELKAÏM confirme que le Président de la République a exprimé sa volonté que soient créées des CPI dans les principales écoles de service public, chaque école devant accueillir un effectif équivalent à 30% des postes mis au concours externe.

Le Ministre de la Fonction Publique désire que les écoles dont il a la charge, l'ENA et les IRA, fassent preuve de diligence.

Ces CPI doivent recruter deux publics distincts : d'une part des étudiants méritants ayant échoué de peu au concours des IRA et qui ont le profil de la diversité (Monsieur ELKAÏM adresse actuellement un courrier à tous les admissibles au concours de l'IRA de Lille), et d'autre part des allocataires diplômés désignés par le Pôle Emploi et qui sont intéressés par la fonction publique.

Une des difficultés majeures est la couverture géographique du pays, puisqu'il n'y a que 5 IRA en France. Une réflexion est en cours afin de déterminer dans quelle mesure des formules d'internat pourraient être proposées.

Monsieur WOERTH préfère que les dispositifs soient dans un premier temps mis en place à titre expérimental. Monsieur ELKAÏM annonce la création d'une CPI à l'IRA de Lille en Septembre prochain, qui accueillera une vingtaine de bénéficiaires. Pour des raisons de proximité l'IRA de Lille commence un partenariat avec l'IPAG de Lille, mais à l'avenir l'IPAG de Valenciennes pourrait être associé (des élèves de la CPI pourraient bénéficier à l'IPAG d'une formation académique et à l'IRA de compléments méthodologiques, notamment pour effectuer des stages en administration). Cette association suppose que le déplacement des étudiants entre les deux pôles puisse être financé.

Monsieur MOREAU estime que des enseignants de l'IPAG pourraient se déplacer à l'IRA, ce qui rencontre l'assentiment de Monsieur ELKAÏM.

Monsieur ELKAÏM précise que le Directeur de la DGAFP a évoqué, non pas la diminution mécanique de la subvention finançant les Préparations aux Concours Internes, mais son éventuel redéploiement, en particulier en fonction de la participation des IPAG et des CPAG au dispositif de création des CPI.

6) Information sur les conséquences des réformes en cours sur les IPAG.

Monsieur MOREAU explique que le mode de financement des universités est modifié puisque les normes SAN REMO seront progressivement abandonnées au profit d'un nouveau système appelé SYMPA.

Parmi les critères d'activité qui permettront de calculer le montant des crédits attribués par le Ministère aux universités figure le nombre d'étudiants présents aux examens, et non plus le nombre d'inscrits. Monsieur MOREAU ajoute que le nombre d'admis aux examens est un des critères de performance.

Or les préparations non diplômantes aux concours administratifs sont une des spécificités des IPAG et des CPAG. Dans ces formations sont organisés des concours blancs et dès lors le critère des étudiants présents aux examens et celui des admis apparaissent inadaptés à ces préparations.

La question de ce financement a été abordée lors d'une récente réunion entre le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG et Monsieur HETZEL, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, qui a conseillé au Bureau de saisir la Conférence des Présidents d'Université, laquelle est chargée d'émettre des remarques au Ministère sur ce système SYMPA. Une réunion à ce sujet avec le Président de la CPU aura lieu pendant les vacances de Printemps, avant un nouvel entretien avec Monsieur HETZEL.

Monsieur ELKAÏM reconnaît qu'il s'agit d'une question importante et qu'à ce titre il sera intéressant de connaître dans un mois les propositions émises par le rapport LE BRIS qui seront retenues par le Ministère. En effet, le rapport LE BRIS s'est aussi efforcé de redéfinir les tâches respectives des universités et des écoles de formation du service public, de façon à éviter certaines redondances et à accentuer le caractère professionnalisant de ces écoles.

Monsieur MOREAU souligne que le rapport LE BRIS mésestime gravement le nombre des inscrits dans les IPAG et les CPAG (850 seulement, au lieu de 5000), car il a établi une confusion entre le nombre de fonctionnaires financés par le Ministère de la Fonction Publique et le nombre d'étudiants. Monsieur MOREAU a cosigné avec le Président de la Conférence des Directeurs un courrier, transmis à Monsieur LE BRIS, qui met en évidence cette erreur.

7) Questions diverses.

Monsieur MOREAU annonce que les rentrées dans les diverses formations de l'Institut ont été avancées, même s'il est conscient que cet avancement posera des problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h50.

Déclaration liminaire au conseil d'administration du 10 avril 2009.

Sur proposition de votre conseil, j'ai accepté d'en prendre la présidence, pour 3 ans, le 20 juin 2006. Mon mandat approche donc de son terme. Avant d'envisager l'avenir, et notamment l'éventualité de solliciter un nouveau mandat, je souhaite faire part de mes préoccupations sur la gouvernance de l'IPAG et faire une suggestion au conseil.

Je me suis efforcé, dans l'exercice de ce mandat, de respecter deux principes : l'intérêt des étudiants de l'IPAG et le rayonnement de celui-ci, et la neutralité envers les catégories de personnels et d'usagers qui le composent. Fort de ces principes, ainsi que riche de l'expérience de la présidence de 3 IPAG (outre Valenciennes, Lille et Nanterre), j'estime de mon devoir aujourd'hui de sortir de ma réserve.

Je dois d'abord donner acte à l'équipe de l'IPAG et à son directeur de résultats globalement satisfaisants, notamment dans l'accès à certains concours, ainsi que de la réussite par exemple du mécanisme de validation diplômant mis en œuvre avec l'IRA de Lille.

Pour autant, je ne puis ignorer l'accumulation des difficultés, divergences, conflits, qui me semblent avoir aujourd'hui atteint un niveau de gravité qui risque de nuire gravement à l'Institut.

Sans en faire l'historique, je dois rappeler que c'est quasiment dès le début de mon mandat que j'ai été alerté, par des membres du conseil, de ces problèmes. Le directeur, de son côté, s'en est régulièrement fait écho de manière très détaillée auprès de moi.

Je me suis alors efforcé, en plein accord avec la présidente de l'Université, de favoriser les compromis, tout en intervenant discrètement mais avec fermeté quand il le fallait : je citerais simplement ici un courrier du 5 avril 2007 adressé au directeur et relatif à des difficultés avec l'équipe enseignante, ou encore le conseil d'administration de juin 2007 où une concertation a été mise en place.

Je dois malheureusement constater que, loin de se résoudre, les foyers de tension s'attisent à nouveau, au point d'avoir entraîné l'intervention des autorités administratives universitaires.

Il ne m'appartient pas, même si j'ai bien entendu mon idée, de déterminer la part des responsabilités des uns ou des autres dans cette situation. Je constate qu'elle peut difficilement se prolonger sans porter un préjudice grave à l'institution. Et ceci au moment même où des évolutions importantes se profilent, dans lesquelles les IPAG seront amenés à jouer un rôle : CPI, suites du rapport Le Bris, etc.

Il se trouve que les hasards des dates fait que les échéances des mandats ne coïncident pas, et que sauf s'il y met fin de manière anticipée de son propre chef, celui du directeur s'achève en décembre prochain. D'ici là, il importe que le conseil puisse assumer son rôle et veille à permettre une transition sereine. Je m'y emploierai, et pour cela je demande à l'ensemble des membres du conseil d'assumer leurs responsabilités par une présence vigilante à mes côtés.